

- c) les eaux;
- e) la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol;

Monsieur le président, pour ce qui est du sol, nous devons prendre connaissance le plus tôt possible des études déjà faites à ce sujet.

Pour ce qui est de l'air, qui change de couleur selon les régions, il est clair que des mesures devront être prises le plus tôt possible.

Pour ce qui est de l'eau, depuis plusieurs années, des études ont été faites sur les différents aspects de sa gestion dans la province de Québec et dans le reste du Canada. Et ces études nous amènent à confirmer que juridiquement et en pratique, l'approvisionnement d'eau et l'épuration des eaux usées relèvent essentiellement des provinces.

Toutefois, l'interdépendance des problèmes de l'eau, d'une province ou d'une région à une autre, nous amène à reconnaître qu'il est impossible de cerner les divers aspects du problème de l'eau dans un cadre exclusivement provincial. Certains aspects de la gestion de l'eau concernent le Canada tout entier.

Selon nous, il n'en découle pas pour cela qu'il soit obligatoire ou désirable que le gouvernement fédéral s'occupe de l'ensemble du problème de l'eau, mais simplement qu'il s'intéresse énergiquement aux aspects de l'ensemble des problèmes canadiens.

Le problème de l'eau peut être divisé en trois parties. D'abord, l'alimentation en eau municipale et industrielle.

A ce sujet, on reconnaît généralement que les juridictions provinciales se sont acquittées de façon adéquate de leurs fonctions jusqu'ici. L'eau potable est de qualité et de quantités appropriées au Québec et, en général, ailleurs au Canada.

● (8.20 p.m.)

Ensuite, il existe le problème de l'épuration des eaux usées, problème relativement nouveau, et dont la solution repose surtout sur la volonté collective de prendre les mesures qui s'imposent. Le coût de l'épuration demeure essentiellement le même, qu'elle soit effectuée par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et municipaux, ou par la participation des industries. Sous cet aspect, le gouvernement fédéral peut et doit contribuer financièrement à combler certaines inégalités et prendre les mesures nécessaires.

Enfin, l'eau étant un élément de base du milieu, le rôle qu'elle joue dans le milieu doit répondre au mode de vie de tous les Canadiens. A cet égard, il peut exister différentes conceptions d'une province à l'autre; toutefois, une conception générale des exigences minima s'impose, et le gouvernement fédéral peut et doit jouer un rôle constructif dans l'orientation des objectifs.

Sous chacun des aspects de la gestion de l'eau, chaque niveau de gouvernement se doit de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent, dans le cadre des institutions politiques canadiennes, et dans un esprit de coordination et de coopération. Toute initiative ou disposition du gouvernement fédéral qui serait de nature à gêner l'action des juridictions provinciales aurait des effets contraires à ceux recherchés.

L'action du gouvernement fédéral doit, d'une part, être très énergique dans les champs d'action où il y a une vocation propre, mais, d'autre part, elle doit être complémentaire seulement dans les domaines qui sont traditionnellement de juridiction provinciale.

[M. Godin.]

Il est toutefois dans l'intérêt des provinces d'utiliser toute l'aide financière et technique que le gouvernement fédéral peut leur fournir. Les initiatives et la planification doivent, selon nous, rester d'inspiration provinciale. Par contre, le gouvernement fédéral peut et doit jouer le rôle de catalyseur des opinions d'ensemble, en assurant l'orientation des objectifs nationaux et en adoptant les mesures propres à créer une volonté collective de corriger la situation.

A cette fin, nous suggérons que l'action complémentaire du gouvernement fédéral porte sur les aspects suivants: la recherche, l'information technique et l'éducation populaire. Il doit y avoir coordination dans la recherche et l'information. Tous les citoyens canadiens doivent être sensibilisés d'une façon rationnelle au problème de l'eau et du milieu.

Il faudrait établir des critères minima sur la qualité des eaux et des déchets, en collaboration avec les provinces. Un pas a déjà été fait en proposant des normes canadiennes. Il ne reste plus qu'à les parfaire.

Le gouvernement devrait, de concert avec les provinces, effectuer un inventaire des ressources en eau du Canada. Même si chaque province s'intéresse à cet inventaire, le point de vue d'ensemble doit être également considéré.

Il faudrait veiller à la création de mécanismes de participation financière fédérale, basée sur la détermination à long terme des besoins financiers. En d'autres termes, nous suggérons que des prévisions de dépenses soient effectuées pour chaque province, de même que pour l'ensemble du Canada. La répartition des charges, à chacun des niveaux de gouvernement et à l'ensemble des usagers, doit être faite selon ces prévisions, dans le cadre d'un programme financier ordonné.

On doit s'efforcer de trouver des méthodes de financement plus équitables et plus rationnelles. Dans l'immédiat, les municipalités et les industries sont aux prises avec un problème de financement qui paralyse la mise en œuvre des programmes d'action requis. Le gouvernement fédéral peut fournir une aide financière indispensable, et il doit la fournir sans délai.

Dans *La Presse* du 3 octobre 1969, nous pouvons lire une déclaration de l'honorable ministre des Ressources de cette époque, qui déclarait:

... que quelques firmes canadiennes seront forcées de fermer leurs portes à cause du programme gouvernemental de lutte à la pollution.

Le ministre a expliqué au cours d'une interview que la pollution était présentement le problème de tout le monde mais que la pollution causée antérieurement par certaines firmes était leur responsabilité directe.

Certaines industries ne pourront peut-être pas absorber le coût des mesures pour combattre la pollution et devront alors fermer leurs portes.

Alors, monsieur le président, si les industries sont obligées de fermer leurs portes, faute de capitaux, à mon avis, il existe là un problème sérieux, et avant de dépenser des millions à droite et à gauche pour mettre d'autres industries en marche, on devrait trouver les moyens de sauver celles qui existent déjà.

La même chose s'applique en ce qui a trait aux entreprises publiques. Les besoins publics peuvent être pressants, bien sentis, bien exprimés et bien compris des corps publics. Mais si ces derniers n'ont pas d'argent ou manquent d'argent, la réalisation des projets doit attendre.